



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-IRÈNE

## **AVIS PUBLIC**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE**

---

### **NATURE DE LA DEMANDE:**

Le requérant désire construire un garage au 2 rue du Blizzard à Val-d'Érène. Le requérant demande une dérogation mineure à la réglementation de zonage en vigueur à la municipalité de Ste-Érène par rapport à la superficie du garage projeté qui sera de 62.27 mètres carrés, alors que la superficie maximum autorisée par la réglementation est de 75 % de la superficie de bâtiment principal, soit 51.9 mètres carrés; c'est ce qui constitue la dérogation mineure demandée.

### **CONSULTATION SUR LA DEMANDE**

Le conseil municipal de Ste-Érène se prononcera sur cette demande de dérogation mineure lors de la séance ordinaire prévue le 9 août 2021 à 19h30, à la salle du conseil située au 362 rue de la Fabrique, Ste-Érène. Lors de cette séance, tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande avant que ledit conseil statue sur celle-ci.

DONNÉ À SAINTE-IRÈNE  
CE 28<sup>ième</sup> JOUR DU MOIS DE JUILLET 2021.

---

Mario Lavoie, directeur général par intérim